

teur, ce qu'est au juste un membre clé d'un comité. A mon avis, tous les membres sont égaux.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je demande au député qui a la parole de s'en tenir à l'amendement à l'étude.

M. Perrault: J'ai l'intention de m'en tenir aux faits, et cela sera un apport important au débat aujourd'hui. Mais c'est pure sottise que d'insinuer que la démocratie a été ébranlée parce que le comité n'a pas présenté un rapport qui plaît à certains députés de l'opposition, et l'angoisse de ces députés de l'opposition qui se lèvent pour soulever des objections sur des points techniques insignifiants ne saurait étayer leur cause.

Je dis simplement que, parmi ceux qui ont visité les Maritimes et vu la situation de leurs propres yeux, moi—et je faisais partie de ce groupe—je n'aurais pas voté pour ce rapport.

M. McGrath: Pourquoi n'étiez-vous pas à la réunion?

M. Perrault: Au moins dix députés étaient absents, tous d'une certaine importance.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je demande la collaboration des députés. Le député de Burnaby-Seymour a la parole.

M. Perrault: La façon dont certains députés recourent au dénigrement reflète bien la qualité des arguments qu'ils ont avancés aujourd'hui.

• (9.10 p.m.)

Les membres du comité qui ont fait la tournée des provinces Maritimes ont manifesté un intérêt sincère à l'égard de leurs problèmes et cela vaut pour les députés de tous les partis. Nous avons un bon groupe là-bas. Je prétends que le rapport du comité en date du 17 mars n'est pas représentatif du groupe qui a mené cette enquête.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement. Aucun député n'a le droit de mettre en doute le bien-fondé d'une recommandation faite en bonne et due forme et d'un rapport présenté à la Chambre par un comité simplement parce que tous les membres du comité n'étaient pas présents lors de sa rédaction. Nous discutons maintenant le rapport du comité ainsi qu'un amendement et un sous-amende-

ment qui en découlent. Aucun député n'a le droit d'examiner un rapport et de dire qu'il est peu satisfaisant, parce qu'il n'a pas été rédigé en présence de tous les membres du comité. Si cet argument était accepté, il y a peu de rapports de comité présentés à la Chambre qui ne seraient pas critiqués pour ces raisons et qui ne seraient pas censés alors être rejetés. Je ne crois pas que le député puisse avancer un argument de ce genre.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Je demanderais encore une fois au député de s'en tenir à l'amendement et de s'abstenir de parler des réunions du comité.

M. Perrault: Avec tout le respect que je dois au savant membre de l'opposition officielle de Sa Majesté, je ne crois pas que la Chambre ait besoin d'un sermon sur la procédure.

Des voix: Vous en avez besoin.

M. Perrault: J'ai eu à m'occuper de débats législatifs. A mon avis, lorsqu'un comité fait rapport à la Chambre et que l'opposition officielle elle-même reconnaît sans protestation que le gouvernement est majoritaire, elle doit accepter l'opinion de la majorité en dépit de toute opposition minoritaire qu'elle pourrait avoir. Dans ce cas-ci le gouvernement signale que le rapport reçu renferme une irrégularité technique, voire même philosophique. La Chambre se conforme donc tout à fait au Règlement en renvoyant une partie de ce rapport au comité.

Des voix: Honte.

M. Perrault: Rien dans l'amendement dont nous sommes saisis ne justifie la mesure prévue dans le sous-amendement proposé par le représentant du Nouveau parti démocratique. Le paragraphe en cause pourrait être supprimé. On pourrait traiter du même sujet sous une autre forme, en insérant un nouveau paragraphe. Le gouvernement, qui jouit de la majorité à la Chambre, dit simplement qu'il est impossible d'accepter le rapport sous cette forme. Si les députés de l'opposition veulent le contester, ils en ont le droit et pourront se prévaloir des réunions ultérieures du comité, où on procédera à un vote démocratique. Il faut répéter que les députés du côté du gouvernement et dans ce déversoir détiennent la majorité dans la législature actuelle et ne se laisseront pas mener par un groupe minoritaire. Les députés qui s'agitent au sujet de la procédure envisagée ici devraient chercher à se faire désigner comme membres du comité